

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 30 octobre 2023

Présent(e)s : Joris HURIOT, Edouard MAILLARD, Gérard VOIRIN, Bruno HURIOT, Janine TRELAT, Silvia ROPA, Mathilde BERTRAND, Dominique THOMAS, Magali GRANGY, Christelle LOMBARD (arrivée au point numéro 5)

Excusé(e)s : Christine MARCHAL LABAYE (pouvoir à Joris HURIOT), Jérémy VALANCE, Francis GUILLET

Secrétaire de séance : Janine TRELAT

Monsieur le Maire fait un point préalable, avant l'ouverture officielle de la séance, sur les intempéries des dernières heures ayant impactées la rivière du Madon.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2023

Unanimité

2. Approbation du compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Unanimité

3. Prime pouvoir d'achat pour les agents communaux

Le décret pour la fonction publique territoriale n'étant toujours pas officiellement diffusé, Monsieur le Maire propose de reporter le point à un prochain Conseil Municipal.

Unanimité

4. Achat de la maison située au 11 rue Louis Pasteur

Monsieur le Maire retrace à l'assemblée l'historique et les échanges avec la Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle.

L'intérêt de l'acquisition de ce bien immobilier à l'euro symbolique a été exposé et accepté par l'administration.

Unanimité

5. Contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du 11 rue Louis Pasteur

Monsieur le Maire présente le contrat de maîtrise d'œuvre de Fabrice MICALLEF pour la réalisation d'un projet de réhabilitation au 11 rue Louis Pasteur.

Unanimité

6. Attribution de compensation définitive versée par la Communauté de Communes à la Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le pacte financier adopté entre la commune et l'intercommunalité au mois de mai dernier. Aussi, il présente au Conseil Municipal le montant de l'attribution de compensation définitive de l'année 2023 d'un montant de 173 104,50 €.

Unanimité

7. Contrat statutaire – Groupement de commandes avec le Centre de Gestion des Vosges

Monsieur le Maire présente l'opportunité pour la collectivité de pouvoir se joindre à la consultation, pilotée par le Centre de Gestion des Vosges, du nouveau contrat-groupe d'assurance statutaire pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Unanimité

8. Gestion active de la dette – Délégation au Maire pour le recours à l'emprunt

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : « de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ».

Aussi, dans l'intérêt d'une bonne gestion des affaires de la commune et pour pouvoir, à tout moment, souscrire les contrats correspondants aux meilleures conditions du marché, il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation au Maire en matière de gestion de la dette pour le seul programme de rénovation énergétique et durable du bâtiment regroupant la Mairie et l'école primaire avec création d'une chaufferie bois centralisée pour divers bâtiments publics.

Dans le cadre du projet exposé ci-dessus, le Conseil Municipal donne délégation pour :

- Réaliser un emprunt à hauteur de 350 000 € sur une durée n'excédant pas 25 ans,
- Réaliser un prêt relais d'un montant maximum de 950 000 € pour une durée de 2 ans,

Aussi, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers,
- Retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de l'usage qui aura été faite de cette autorisation.

Unanimité

9. Décisions modificatives

Monsieur le Maire présente à l'assemblée différentes décisions modificatives au budget :

- Article 6413 : Personnel non titulaire : + 1 600,00 €,
- Article 6615 : intérêts c/courants, dépôts : + 1050,00 €,
- Article 022 : dépenses imprévues fonct. : - 2 650,00 €,
- Article 2315-309 : Impasse Saint Pierre Fourier : + 6 960,00 €,
- Article 2315-307 : Projet de requalification : - 6 960,00 €.

Unanimité

10. Etat d'assiette des coupes et destination des produits pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire présente le futur programme communiqué par les services de l'ONF. Une vente des grumes et une nouvelle campagne d'affouage seront organisées en 2024. Le prix de la part d'affouage reste inchangé : 100 €.

Unanimité

11. Rapport annuel d'activités 2022 – Communauté de Communes Mirecourt Dompain

Ce rapport retrace l'activité des services de la communauté de communes sur l'année 2022.

Le Conseil Municipal prend acte.

12. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2022 – Communauté de Communes Mirecourt Dompain

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points de ce rapport d'activité qui est consultable par les usagers de ce service.

Le Conseil Municipal prend acte.

13. Rapport sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets 2022 – Communauté de Communes Mirecourt Dompain

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points de ce rapport d'activité qui est consultable par les usagers de ce service.

Le Conseil Municipal prend acte.

14. Point supplémentaire : Motion pour le maintien des Urgences et du SMUR à l'hôpital de Vittel

Monsieur le Maire fait état de la situation préoccupante du service des Urgences et de celui du SMUR à l'hôpital de Vittel qui sont en mode dégradé du fait d'une décision de l'Agence Régionale de Santé.

Le maintien de ces services d'urgences vitales de proximité sur notre territoire est déterminant pour ne pas mettre en danger la santé de 44 000 vosgiens. Mattaincourt est concernée et se trouve dans le zonage d'intervention du SMUR.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a envoyé, en avril dernier et le 13 octobre 2023, un courrier à Monsieur le Ministre de la Santé et des Solidarités sur la situation vittelloise. Une copie de ces courriers était également adressée à l'Agence Régionale de Santé.

Pour marquer l'indispensable solidarité territoriale, il est proposé de transmettre au Ministère de la Santé et des Solidarités et à l'Agence Régionale de Santé une motion qui :

- REFUSE toute fragilisation du service des Urgences et du SMUR de l'hôpital de Vittel,
- RECLAME la reconnaissance, par l'Agence Régionale de Santé, du caractère essentiel de ces services pour le territoire de l'Ouest Vosgien,
- EXIGE le maintien des Urgences et du SMUR 7j/7 et 24h/24 à l'hôpital de Vittel,
- SOULIGNE l'investissement exceptionnel des équipes exerçant au sein des urgences hospitalières malgré les conditions difficiles auxquelles elles doivent faire face,
- DEMANDE à l'Agence Régionale de Santé d'agir en concertation avec les acteurs locaux dans l'intérêt de la population vosgienne.

Unanimité

15. Point supplémentaire : Avis sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Régional du Grand Est en date du 19 octobre dernier concernant la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. Il précise que le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur cette proposition.

Unanimité

Informations diverses :

- Vitesses excessives rue de la Chapelle Ronde et rue du Général Leclerc/route de Vittel,
- Projet de visite du Parlement Européen à destination des élèves CM1 et CM2 de l'école primaire : en mai 2024,
- Point sur les consommations d'électricité des équipements communaux : une diminution de 30 % des consommations est observée.
- Situation du hangar parking de La Poste/conteneur verres (appartenant à Monsieur GRANDHAYE) : vente du bâtiment. Information et proposition faite à la Mairie.
- Dénomination de l'école primaire : un projet qui doit associer les acteurs de l'école, notamment les élèves.